

Devenir moniteur d'auto-école

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez obtenir un financement total ou partiel de votre formation ?

« En effet, compte tenu du coût financier important que nécessite la formation de moniteur auto-école (BEPECASER*), la Région Rhône-Alpes, Pôle Emploi et l'Agefiph ont mis en place en 2008, une nouvelle modalité d'intervention financière à l'intention des demandeurs d'emploi indemnisés ou non, y compris reconnus travailleurs handicapés. Cet engagement sera poursuivi pour la session 2009-2010. »

Quelles sont les conditions pour bénéficier de ces financements ?

« Pour bénéficier de tels financements, le candidat élève doit présenter au centre de formation des moniteurs une promes-

se d'embauche d'une auto-école s'engageant également à cofinancer 20% de ses coûts pédagogiques. Que les auto-écoles savoyardes qui, l'an dernier, ont ainsi satisfait à leurs besoins de recrutement en soient remerciées. Le meilleur accueil sera réservé à celles qui s'appêtent à s'engager dans cette voie. »

Et les autres conditions ?

« Il faut être âgé de 20 ans minimum, être titulaire du permis de conduire et ne plus être en période probatoire. Bien que l'autorisation d'enseigner ne soit délivrée qu'à partir de 20 ans, la formation et l'examen peuvent se dérouler avant ce délai. Le niveau d'entrée exigé est le BEPC, CAP, BEP ou équivalents. Dans le cas d'un postulant sans diplôme, un examen de niveau est organisé afin



Paul Perez, directeur du Centre de Formation Permanente à la Sécurité Routière Marcel Doret

d'ouvrir la profession à tous. »

Comment se déroule la formation ?

« Après réussite aux épreuves d'admissibilité, la formation dure plusieurs mois, d'octobre à mai sur un volume de 600 heures.

Les matières enseignées sont les suivantes : réglementation routière, mécanique, pédagogie en salle, pédagogie en voiture, conduite commentée. Des notions de communication et de psychologie sont également abordées. En 2009, nous avons enregistré 80% de réussite à l'examen final et, naturellement, 100% de placements grâce aux engagements préalables de recrutement des auto-écoles partenaires. »

La prochaine session de formation débutera le 12 octobre et la clôture des inscriptions est fixée au 5 octobre 2009.

(*) Le BEPECASER (Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière) est le diplôme exigé en préalable à l'autorisation d'enseigner.

CFPSR Marcel Doret - 135, avenue Jean-Marie Michellier à La Motte-Servolex - Tél. 04 79 33 06 48